

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
À PLESSISVILLE**

- 1 Le 1^{er} août 2018, Énergir, s.e.c. (« Énergir ») déposait à la Régie une lettre confidentielle
- 2 informant la Régie de l'énergie (la « Régie ») d'un dépassement de coûts en lien avec un projet
- 3 d'extension de réseau à Plessisville.

- 4 Le 26 septembre 2018, la Régie demandait à Énergir de présenter le suivi administratif dans le
- 5 cadre de son rapport annuel.

- 6 La lettre d'Énergir et l'affidavit pour ordonnance de confidentialité sont déposés en annexe.

**La lettre de M^e Philip Thibodeau datée du 1^{er} août 2018
est déposée sous pli confidentiel.**

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33 DU
RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **STÉPHANE SANTERRE**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Vice-président, Exploitation, chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Énergir a déposé, sous pli confidentiel, la lettre de M^e Philip Thibodeau datée du 1^{er} août 2018 (la « **Lettre** ») contenant les informations relatives aux coûts du projet d'extension de réseau à Plessisville (le « **Projet** »);
4. Cette Lettre contient notamment le détail des coûts projetés du Projet en date de juillet 2018, incluant les coûts prévus à la catégorie « Entrepreneur » ainsi que le montant prévu à titre de contingence;
5. Afin d'éviter que l'entrepreneur concerné n'ajuste les coûts en fonction des informations qui figurent dans la Lettre, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité de la Lettre, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;
6. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ÉT J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 1^{er} août 2018.

(s) *Stéphane Santerre*

STÉPHANE SANTERRE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 1^{er} jour d'août 2018

(s) *Melissa Joly # 152 176*

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec